

LYCEE THOMAS DUMOREY- CHALON SUR SAONE

INFIRMERIE

NOTE AUX FAMILLES

Tél. infirmerie : 03.85.97.44.06

L'infirmière a un rôle de soins, d'écoute, de prévention, d'éducation à la santé.

Afin de faciliter notre travail et de suivre au mieux vos enfants, nous vous demandons :

- de compléter la **Fiche Médicale d'Urgence avec précision.**
- de nous **informer de tout changement** survenu en cours d'année (état de santé de votre enfant, coordonnées, situation familiale, etc..)
- de bien nous communiquer **tout traitement à prendre sur le temps scolaire** accompagné de l'ordonnance. **Les élèves internes devront déposer obligatoirement** leur traitement à l'infirmerie.
- de nous signaler si votre enfant a bénéficié d'un **PAI, d'un PAP ou d'un aménagement pour examen** (tiers temps...).Nous vous rappelons que la demande de PAI et/ou d'aménagement d'examen doit être faite par les parents ou le responsable de l'élève.
- de nous signaler si votre enfant a ou a eu un **dossier MDPH**. Nous discuterons ensemble des moyens et des actions à mettre en œuvre, s'il y a lieu.

Chaque élève (mineur de plus de 15 ans) sera vu obligatoirement en début d'année par le médecin scolaire qui délivrera une attestation de travail sur machine dangereuse.

Les dispenses d'éducation physique et d'atelier seront délivrées uniquement sur certificat médical qui devra être présenté à l'infirmière (veiller à ce que votre médecin précise la nature de la dispense : dispense atelier et/ou EPS).

Les soins courants sont dispensés en dehors des heures de cours, sauf pour toute demande réellement urgente.

Lorsqu'un élève est malade, il doit se rendre à l'infirmerie. Nous contacterons la famille qui devra venir chercher son enfant (si nous le jugeons nécessaire). En cas d'urgence, nous contacterons le 15.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Les infirmières